

**Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicable aux prestations
d'études de sol**

**pour la construction des Ouvrages dédiés, sous la responsabilité du Mandataire
en application de l'article L. 342-2 du code de l'énergie**

SER-CCTP1-L342-2

Version	Date d'application	Nature de la modification
V1	15 mai 2021	Création

Concernant le Cahier des Charges Technique Particulier (CCTP) applicable aux prestations d'études de sol pour la construction des Ouvrages dédiés, sous la responsabilité du Mandataire en application de l'article L.342-2 du code de l'énergie, Strasbourg Électricité Réseaux se réfère au CCTP Enedis : vous pouvez trouver ce document sur le site <http://www.enedis.fr/> en copiant dans l'espace "recherche" de la page d'accueil du site internet d'Enedis la référence **CCTP-NOI-RES_081E**.

Résumé

Ce document présente les exigences applicables aux prestations d'études de sol réalisés sous la maîtrise d'ouvrage Strasbourg Électricité Réseaux (le Mandant) et dans le cadre de l'article L.342-2 du code de l'énergie sous la responsabilité du Demandeur du raccordement (le Mandataire) et à ses frais. Ce CCTP s'applique particulièrement aux forages dirigés complexes et études de traversées de plateforme ferroviaire.

On distingue deux types d'études :

- une étude préalable, dont le but est de déterminer les caractéristiques du site et la nature du sous-sol selon la nomenclature du Guide de Terrassement Routier (GTR ou NF P 11-300),
- une étude de sol complémentaire pour fournir des renseignements plus précis sur la nature du sous-sol selon la norme NF P 94-500, dans le but d'aider le prestataire travaux à réaliser le chantier dans les meilleures conditions.

Le résultat de l'étude préalable permettra au maître d'ouvrage Strasbourg Électricité Réseaux de décider des tracés de ses ouvrages et d'estimer les moyens à mettre en œuvre et les coûts associés. L'étude de sol complémentaire est nécessaire pour les forages dirigés complexes et devient obligatoire pour les traversées de plateforme ferroviaire.

Par ailleurs, les compétences nécessaires à la réalisation d'une étude de sol peuvent être utilisées, sur les chantiers Strasbourg Électricité Réseaux, pour la réalisation de prestations de contrôles de compactage contradictoires. Ces contrôles doivent se faire dans le respect de la norme NF P 98-331.